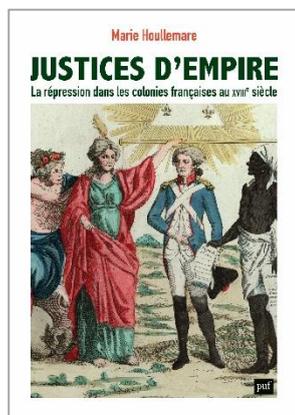


# Justices d'empire

La répression dans les colonies françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle

Marie Houlemare

## Enquête sur la justice pénale dans l'Empire colonial français à l'Âge moderne



442 pages – 26 €

Si la colonisation est une entreprise avant tout militaire et économique, la justice participe à la consolidation du gouvernement colonial. Placés sous l'autorité du secrétaire d'État de la Marine, les magistrats coloniaux adaptent le droit pénal métropolitain à des sociétés très diverses, en grande partie fondées sur l'esclavage. Au-delà de la diversité des espaces et des dynamiques sociales coloniales, la mise en œuvre de pratiques répressives communes dans toutes les colonies est un facteur non négligeable d'intégration des différents territoires colonisés à un ensemble impérial qui se consolide entre le milieu du xvii<sup>e</sup> et la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

À partir d'un dépouillement d'archives sans précédent, cette enquête propose des éclairages concrets sur un régime pénal racialisé, apportant ainsi une contribution importante à l'histoire des colonisations européennes.

**Marie Houlemare** est professeure d'histoire moderne à l'Université de Genève. Spécialiste de l'histoire de la justice et de l'État, elle étudie la construction de l'empire colonial français par le droit aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Elle est notamment l'autrice de *A Global History of Early Modern Violence and its Restraint*, avec Erica Charters et Peter H. Wilson, Manchester University Press, 2020).

Suivez notre  
actualité  
[puf.com](https://www.puf.com)



puf